

Commune d'Elouges

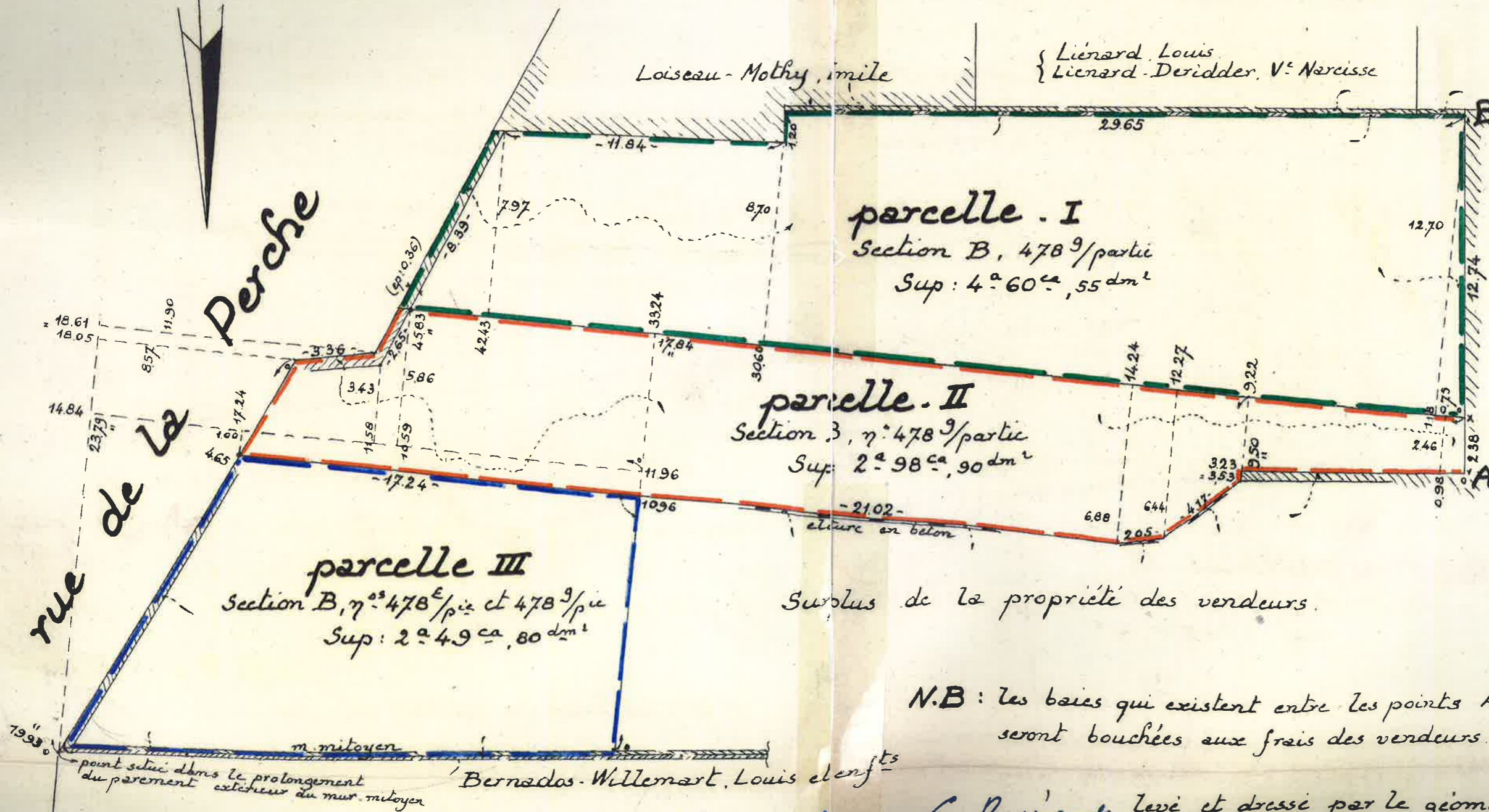
Plan de trois parcelles.

cadastrees, au nom de: Rassignol-Ereulisse, Augustin-N. V^e et enfants.

parcelle. I : cadastrée : section B, n° 478⁹/partie
d'une superficie de 4 ares 60 ca, 55 dm²

parcelle. II : cadastrée : section B, n° 478⁹/partie
d'une superficie de : 2 ares 98 ca, 90 dm²

parcelle. III : cadastrée : section B, n°s 478^E/partie et 478⁹/partie.
d'une superficie de : 2 ares 49 ca, 80 dm²



Surplus de la propriété des vendeurs.

ENREGISTRÉ à DOUR le 17 août 1970
Vol 89 Fol 2 Casp 19.00 rôle saurtenvel.

Le Receveur
cent cinquante francs

V. BROUETTE



N.B : les baies qui existent entre les points A et B seront bouchées aux frais des vendeurs.

Rassignol levé et dressé par le géomètre-exp. s.s.e

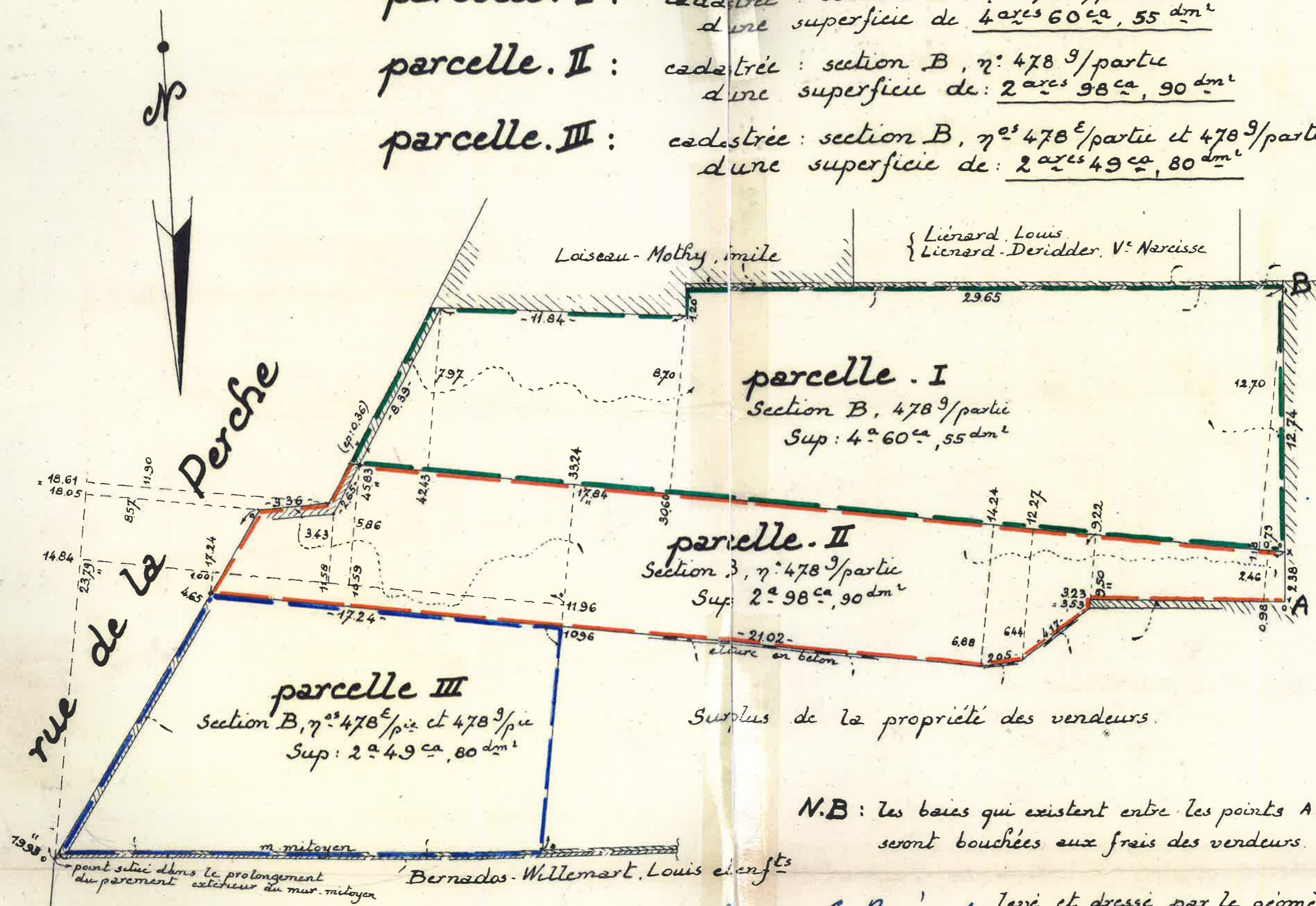
Plan de la propriété des vendeurs.

cadastrees, au nom de: Rassignol, Eculisse, Augustin, N. V^e et enfants.

parcelle. I : cadastrée : section B, n° 478⁹/partie
d'une superficie de 4 ares 60 ca, 55 dm²

parcelle. II : cadastrée : section B, n° 478⁹/partie
d'une superficie de : 2 ares 98 ca, 90 dm²

parcelle. III : cadastrée : section B, n° 478^E/partie et 478⁹/partie.
d'une superficie de : 2 ares 49 ca, 80 dm²



parcelle. I
Section B, 478⁹/partie
Sup: 4^a 60^{ca}, 55 dm²

parcelle. II
Section B, n° 478⁹/partie
Sup: 2^a 98^{ca}, 90 dm²

parcelle III
Section B, n° 478^E/partie et 478⁹/partie
Sup: 2^a 49^{ca}, 80 dm²

Surplus de la propriété des vendeurs.

N.B : Les baies qui existent entre les points A et B
seront bouchées aux frais des vendeurs.

Surplus de la propriété des vendeurs.

ENREGISTRÉ à DOUR le 1^{er} Janvier 1970
Vol 89 Fol 2 Case 19, au rôle parcellaire.

REÇU
Le Receveur



W. BROUETTE

échelle : 1 à 200

Lon gann
Alstus R. ch
Lorcan Alb.

Morreau Jeanne A Rassignol
Abing
Y. Eculisse

levé et dressé par le géomètre exp. s. s.
Blaignies, le 8.8.70.

[Handwritten signature]